

va-t-il justifier son gouvernement ? Et mon honorable ami (M. Mulock) va-t-il justifier son chef de faire—non, pas de faire, mais de mettre réellement dans la poche d'un membre de cette Chambre—la promesse d'une place de juge ou de gouverneur, promesse qu'il a dû remplir, non par bonne volonté, mais parce qu'il était forcé de le faire par ses adhérents qui se révoltaient, parce qu'il retardait de donner du patronage à son partisan ? Qui ne se rappelle pas qu'après que M. Masson, membre de cette Chambre, et ami du cabinet précédent, fut nommé juge dans la partie occidentale de l'Ontario, à la fin d'un parlement—je suppose que cela ne fait aucune différence en principe, cependant, il fut nommé à la fin d'un parlement—qui ne se rappelle pas les hauts cris que firent entendre contre l'iniquité de cet acte d'honorables gentlemen qui sont aujourd'hui ministres ?

L'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (sir Louis Davies) disait alors qu'en faisant cette nomination, le gouvernement commettait un crime, que c'était une honte. Le ministre du Commerce (sir Richard Cartwright) disait que M. Masson avait virtuellement siégé en cette Chambre pendant une session, si non deux, au mépris de la loi relative à l'indépendance du parlement, et avec sa nomination dans sa poche. Et l'on peut citer vingt cas de cette nature pour montrer l'abandon d'anciens principes. Et pourtant, mon honorable ami, le député de Toronto-centre, nouveau membre de cette Chambre, vient de déclarer sérieusement que le gouvernement a rempli toutes les promesses qu'il a faites au peuple. Voilà un engagement pris non seulement dans un discours, mais par une résolution et par un bill fortement appuyés par des hommes qui étaient alors dans l'opposition et qui sont aujourd'hui les principaux membres du gouvernement de ce pays.

Puis, M. l'Orateur, que voyons-nous relativement à la promesse de travaux publics et de subsides ? Combien de fois de bons libéraux ont crié contre cela ? Naturellement, je ne parle pas ici de mon honorable ami, le député de Toronto-centre, car c'est un bon tory. Il est devenu libéral de propos délibéré, mais les principes conservateurs sont fortement ancrés dans son cœur. C'est lui qui, lorsque l'on devait faire le premier changement au tarif, vint à Ottawa et, assis aux côtés du ministre des Finances, repassa le tarif ligne par ligne, ayant grand soin de faire protéger certains fabricants de quincallerie. Mais libéralisé comme il l'est, qu'a-t-il à dire de cet engagement dont j'ai parlé ?

J'en appelle aussi à mon honorable ami, le député de Wellington-nord (M. McMullen), un honnête homme. Je lui demande si, pendant dix-sept ans, il ne s'est pas élevé fortement avec ses collègues contre la promesse de travaux publics comme moyens de subventionner des députés et les comtés qu'ils représentent. Il l'a fait indubitablement. Cela lui fait honneur. Il a reçu l'appui de tous les membres du cabinet actuel. Par tout le pays, l'on a fait croire au peuple que lorsque les libéraux arriveraient au pouvoir, l'on ne verrait plus de ces choses, que l'on ne promettrait plus d'accorder des privilèges considérables aux députés et des subventions importantes à leurs divisions électorales.

Qu'est-ce que je lis ?

Je, soussigné, déclare en plusieurs circonstances durant les mois de mars et d'avril derniers, et avant d'arriver au pouvoir, l'honorable M. Laurier, premier ministre, me donna l'assurance et la garantie formelles

qu'il ferait voter par le parlement du Canada en faveur de la Compagnie du chemin de fer de la Rivé Sud, composée de MM. Hyacinthe Beauchemin, J. M. Fortier, des représentants de l'honorable L. Tourville et de Joël Leduc, F. X. Choquette et autres, les subsides en argent nécessaires à la construction du chemin de fer de la Rivé Sud depuis Sorel jusqu'à la jonction de la Chaudière, près Lévis, et que les dits subsides seront votés à la présente session, cette année, à Ottawa, au moins depuis Sorel jusqu'à Saint-Grégoire.

R.-M.-S. MIGNAULT, M.P.

Yamaska, le 14 mai 1897.

Cela a été lu dans la chaleur d'une lutte électorale dans ce même comté d'Yamaska, afin d'influencer les électeurs par la corruption. On pourrait excuser dans une certaine mesure un ministre qui dirait, en parlant d'une partie du pays : "C'est, je crois, une partie du pays qui devrait être favorisée d'une certaine manière, et lorsque j'arriverai au pouvoir, si j'y arrive, je m'efforcerai d'obtenir des fonds pour développer cette région." C'est aller loin, mais cela peut être justifié. Cependant, l'on ne saurait justifier une promesse spéciale faite à un homme, à une compagnie ou à un groupe de personnes. C'est une promesse faite en vue de corrompre, qui ne signifie que cela, destinée seulement à servir des fins de corruption. Et cependant, mon naïf et innocent ami de Toronto-centre (M. Bertram)—et il sera plus prudent avant qu'il ait siégé plusieurs mois en cette chambre—se lève et, dans son discours de début, déclare que les ministres ont rempli toutes les promesses qu'ils ont faites au pays.

Est-il nécessaire que je parle davantage de ces promesses ? On peut les trouver par vingtaines, il en a été fait dans tout le pays, et avant la fin de cette session du parlement, il en sera signalé plusieurs à l'attention de cette Chambre. Celles-ci seraient suffisantes pour prouver mon assertion. Le premier ministre s'est rendu à Nicolet, au fort d'une lutte électorale, dans laquelle la seule question politique débattue se rapportait à un chemin de fer.

A-t-il présenté M. Leduc cette après-midi ? Car M. Leduc a été élu. Mais il y a eu lutte, un combat en règle entre deux compagnies se disputant les subventions de chemin de fer. Lorsque le premier ministre y est allé, il a dit, entre autre chose, il n'est pas allé jusqu'à faire une promesse formelle à l'effet qu'une subvention serait accordée, mais il a dit en substance aux électeurs réunis : Vous savez tous que si vous désirez obtenir des faveurs du gouvernement sous forme d'une subvention pour votre chemin de fer, il est préférable pour vous d'élire un partisan du gouvernement plutôt qu'un de ses adversaires. Or, M. l'Orateur, le très honorable ministre est dans l'erreur à ce sujet. En sa qualité de premier ministre, il n'a aucune affaire à promettre ainsi l'argent du peuple—c'est l'expression dont on s'est toujours servi jusqu'à présent. Maintenant on ne le considère pas autant comme étant l'argent du peuple. C'est l'argent du gouvernement. Les franchises de ce pays deviennent rapidement la chose du gouvernement, devant être distribuée selon les désirs du gouvernement ; celui-ci est tout à fait convaincu qu'en s'y prenant de la bonne manière il peut amener ses partisans serviles à approuver les décrets qu'il a, dans le secret du cabinet, décidé de faire adopter. Mais, M. l'Orateur, prendre l'argent du peuple, se présenter devant des électeurs indépendants et leur dire en qualité de premier ministre : Si vous voulez